

18 déc 2025 -09:50

Les jardiniers amateurs connaissent insuffisamment les règles d'utilisation des pesticides

Des limaces sur votre laitue ou des mauvaises herbes entre les dalles ? Les jardiniers amateurs ont vite fait de se tourner vers des produits phytopharmaceutiques comme les granulés anti-limaces, les désherbants ou les insecticides pour garder leur jardin en ordre. Pourtant, beaucoup ignorent encore comment utiliser ces produits en toute sécurité et conformément aux instructions. C'est ce qui ressort d'une enquête menée auprès de 2 000 jardiniers à la demande du SPF Santé publique. Cette étude montre que de nombreux malentendus subsistent quant à l'usage des produits phytopharmaceutiques et que les règles de base visant à éviter la pollution de l'environnement ne sont pas toujours connues.

Le calcul des doses pose souvent problème

Les résultats de l'enquête indiquent que le calcul correct de la dose à appliquer reste difficile pour beaucoup. Lorsque, par exemple, l'étiquette indique « 90 ml de produit par litre d'eau pour 10 m<sup>2</sup> », seuls 4 jardiniers sur 10 parviennent à déterminer correctement la quantité à diluer pour traiter 15 m<sup>2</sup>.

Il apparaît également que les jardiniers prennent parfois les indications figurant sur les étiquettes à la légère, à tort. Bien que trois quarts d'entre eux sachent qu'il faut suivre l'étiquette à la lettre, plus de la moitié estiment pouvoir s'en écarter dans certaines situations concrètes. Autre constat frappant : seule une personne sur cinq sait que les granulés anti-limaces ne doivent pas être déposés en tas ou en cordons, mais bien répartis uniformément.

Ces résultats sont préoccupants : un surdosage ou une mauvaise utilisation peut nuire à l'environnement et avoir des effets négatifs sur la santé de l'utilisateur. Les enfants et les animaux de compagnie qui jouent dans le jardin peuvent également être exposés à des risques. L'étiquette de chaque pesticide indique clairement l'usage autorisé, la quantité à appliquer et les mesures de sécurité à respecter. Une utilisation sûre commence donc toujours par une lecture attentive de l'étiquette et une application stricte des instructions.

La pollution de l'eau doit absolument être évitée

Une utilisation incorrecte des produits phytopharmaceutiques peut également entraîner une pollution de l'eau. Selon l'enquête, seul un tiers des jardiniers sait qu'il est interdit d'utiliser ces produits dans les lieux publics, comme les trottoirs. Un résultat préoccupant, car la plupart des trottoirs évacuent leurs eaux vers les égouts. À la moindre pluie, le produit est entraîné vers le réseau d'assainissement et finit dans nos eaux de surface. Il en va de même pour l'utilisation de pesticides sur les terrasses ou les allées qui s'écoulent vers une rigole : là aussi, l'usage est interdit en raison du risque de pollution de l'eau.

## Ligne d'assistance et nouvel outil de calcul

Utiliser correctement des produits phytopharmaceutiques peut sembler simple, mais la pratique montre le contraire. Il est donc recommandé de remettre ses connaissances en question et de demander conseil à un expert dans son centre de jardinage ou en appelant la ligne d'assistance au numéro gratuit 0800 62 604. Vous y obtiendrez des réponses à toutes vos questions concernant l'utilisation sûre de ces produits, le calcul des doses adéquates ou les alternatives durables.

Par ailleurs, Belplant – l'association belge de l'industrie des produits phytopharmaceutiques – développe, avec le soutien du SPF Santé publique, un outil de calcul qui aidera les jardiniers, dès le printemps 2026, à déterminer facilement et correctement les quantités à appliquer.

Le rapport complet de l'enquête est disponible sur [www.fytoweb.be](http://www.fytoweb.be).

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement  
Avenue Galilée, 5 bte 2  
1210 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 524 97 97  
<http://www.health.belgium.be>

Justine Cerise  
Porte-parole (FR)  
+32 (0)499 27 40 30  
+32 (0)2 524 99 13  
[justine.cerise@health.fgov.be](mailto:justine.cerise@health.fgov.be)

Vinciane Charlier  
Porte-parole (FR)  
+32 (0)2 524 99 21  
+32 (0)475 93 92 71  
[vinciane.charlier@health.fgov.be](mailto:vinciane.charlier@health.fgov.be)

Annelies Wynant  
Porte-parole (NL)  
+32 2 524 97 38  
+32 485 73 44 05  
[annelies.wynant@health.fgov.be](mailto:annelies.wynant@health.fgov.be)